

Observatoire de la Laïcité du Pays d'Aix  
Aix Associations - Le Ligourès  
Place Romée de Villeneuve  
13090 Aix-en-Provence

Aix en Provence le 26 janvier 2006

Monsieur Jacques Chirac  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 Faubourg St Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président,

Le Palais de l'Elysée est le lieu le plus représentatif de notre Etat-Nation, le plus symbolique de notre République et de ses Valeurs essentielles, parmi lesquelles celle de Laïcité dont le principe est inscrit dans la Constitution de la France.

La Loi de 1905, qui a institutionnalisé ce principe de Laïcité en séparant les Eglises (quelles qu'elles soient) de l'Etat, a reconnu au Peuple de France la liberté de conscience, c'est à dire qu'elle a instauré un principe intangible d'égalité entre toutes les croyances, entre ceux qui croient et ceux qui sont athées ou agnostiques.

Que la Première Dame de France demande à un représentant d'un culte d'intervenir, es qualité, lors d'une manifestation publique ne peut que susciter notre indignation et ce, de plus, au cœur de l'espace primordial qu'est le Palais où siège le Premier Personnage de la République.

Cela est, pour le moins, déplacé, cela écorne (le mot est faible) le principe fondateur de Laïcité qui honore et justifie notre République.

Nous sommes sûrs, Monsieur le Président, que votre intime conviction rejoint, en cette circonstance, notre réflexion. Aussi nous vous assurons de nos plus sincères sentiments laïques et républicains.

Dorothee Yven  
Présidente

Post-scriptum.

Nous joignons à la présente la lettre que nous vous avons adressée le 4 décembre 2003 restée sans réponse.

Observatoire de la Laïcité du Pays d'Aix  
Aix Associations - Le Ligourès  
Place Romée de Villeneuve 13090 Aix-en-Provence

Aix en Provence le 4 décembre 2003

Monsieur Jacques Chirac  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 Faubourg St Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président.

Depuis trop longtemps, l'espace public est le lieu de transgressions des principes laïcs de notre République.

Il importe que toutes les fonctions officielles de l'Etat soient exercées conformément au principe de la Constitution et de la loi organique de séparation des églises et de l'Etat de 1905.

A titre d'exemple, samedi 30 novembre dernier, France 3 Méditerranée faisait état d'une cérémonie de prise de fonction de Monseigneur Di Falco, nouvel évêque de Gap, en présence de "deux Ministres" je cite le commentaire.

Cette exigence s'impose à tous ceux qui, à des titres divers, exercent des fonctions publiques. Dans l'exercice de leurs mandats, l'étalage de leurs convictions ou croyances comme leur présence à des cérémonies cultuelles est une violation de l'obligation de réserve à laquelle ils sont tenus. En tant que citoyen, participer sans écharpe, sans escorte, sans couverture médiatique à une cérémonie cultuelle relève de la plus grande des libertés : la liberté absolue de conscience, et c'est le droit et le devoir de tous que de l'exprimer et la respecter.

Ce sont les représentants de la Nation qui devraient organiser les rassemblements citoyens, en nous appelant à nous réunir pour exprimer notre émotion, notre douleur lors de catastrophes ou commémorations d'évènements nationaux ou internationaux.

Il convient que ces élus restent aux places que tous les citoyennes et citoyens leur ont octroyées en leur nom et respectent l'identité de la République : Une, Laïque et Indivisible.

Dans sa position, le premier magistrat de la République, dont l'attitude a d'emblée la valeur d'exemple, doit s'interdire de donner une dimension publique à ses convictions personnelles, sans couverture médiatique, notamment sur des chaînes publiques.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

André Abeille  
Président.